

« 2BLS »
Société à Responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 348.000 €
Siège social : 4 route de Ponthoile Hameau de Nolette,
NOYELLES-SUR-MER (80860)
878 974 880 R.C.S. Amiens

Relevé de décisions de l'associé unique

L'an deux mille vingt-six le quinze juillet à dix-huit heures

Au siège social à NOYELLES-SUR-MER

L'associé unique de la société à responsabilité limitée «2BLS» au capital de 348.000 euros divisé en 348 parts sociales de mille euros chacune au nominal, a tenu réunion sur convocation de la gérance.

Sont présent :

Monsieur Eric, Antoine, Marie **BARBIER de la SERRE**, né à AMIENS (80000) le 11 avril 1959, de nationalité française, demeurant au 7 Bis rue Verte, Le Plouy, DOMQUEUR (80620)

- Gérant de la société

Madame Béatrice, Marguerite, Marie-Josèph **LEVOIR épouse BARBIER de la SERRE**, née à AMIENS (80000) le 20 septembre 1962, de nationalité française.

Demeurant au 7 Bis rue Verte, Le Plouy, DOMQUEUR (80620)

« Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

- Propriétaire de 348 parts sociales de la « SARL »

Soit un total de 348 parts sociales représentant la totalité du capital.

L'associé unique étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Béatrice LEVOIR, préside la séance,

La Présidente prend la parole :

Elle rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Changement de domiciliation
- Mise à jour des statuts
- Pouvoir pour effectuer les formalités

Elle dépose devant l'assemblée :

- Les statuts de la société.
- L'attestation de domiciliation
- Le pouvoir

Première résolution (*Résolution ordinaire*)

L'associée unique décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la société à compter du 15 juillet 2026 au 7 Bis rue Verte, Le Plouy, 80620 DOMQUEUR. L'établissement situé au 4 route de Ponthoile, Hameau de Nolette, NOYELLES-SUR-MER (80860) est fermé à cette même date.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société comme suit :

Article 5 - Siège social

Ancienne rédaction : « *Le siège de la société est fixé au 4 route de Ponthoile Hameau de Nolette, NOYELLES-SUR-MER (80860).* »

Nouvelle rédaction : « *Le siège de la société est fixé au 7 Bis rue Verte, Le Plouy, DOMQUEUR (80620).* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Vote pour (en nombre de parts sociales) : 348

Vote contre (en nombre de parts sociales) : 0

Résultat : Résolution Adoptée

Deuxième résolution (Résolution ordinaire)

L'associée unique prend acte du changement de sa propre domiciliation en tant qu'associée unique, et décide de formaliser son état civil conformément aux instructions reçues, en faisant figurer expressément sa désignation maritale.

En conséquence, l'entête et le corps des statuts désignant l'associée unique sont modifiés comme suit :

Entête des statuts - Désignation de l'associée unique

Ancienne rédaction : « *La soussignée : Madame Béatrice, Marguerite, Marie-Josèph LEVOIR, née à AMIENS (80000) le 20 septembre 1962, de nationalité française. Mariée à Monsieur Eric BARBIER de la SERRE... Demeurant au 4 route de Ponthoile Hameau de Nolette, NOYELLES-SUR-MER (80860).* »

Nouvelle rédaction : « *La soussignée : Madame Béatrice, Marguerite, Marie-Josèph LEVOIR épouse BARBIER de la SERRE, née à AMIENS (80000) le 20 septembre 1962, de nationalité française. Mariée à Monsieur Eric BARBIER de la SERRE, né à AMIENS (80000) le 11 avril 1959, de nationalité française, par célébration en date du 3 septembre 2016 à la Mairie de DOMQUEUR (80620) sous le régime de la séparation de biens, contrat de mariage ayant été établi par-devant Maître Bruno MEDRINAL Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Bruno MEDRINAL, Antoine BOUQUEMONT, Jean-François PACARY, Marie-Florence ZAMPIERO BOUQUEMONT et Sébastien LINKE, Notaires Associés » dont le siège est à EU (76260), 7, Boulevard Faidherbe à EU (Seine-Maritime), en date du trente juillet 2016. Résidente française au sens de la réglementation fiscale. Demeurant au 7 Bis rue Verte, Le Plouy, DOMQUEUR (80620).* »

L'ensemble des articles des statuts faisant référence à l'adresse personnelle ou à l'identité de l'associée unique (notamment l'Article 6 concernant la répartition du capital social) sera mis à jour avec cette nouvelle rédaction.

Vote pour (en nombre de parts sociales) : 348

Vote contre (en nombre de parts sociales) : 0

Résultat : Résolution Adoptée

Troisième résolution (*Résolution ordinaire*)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités nécessaires.

Vote pour (en nombre de parts sociales) : 348

Vote contre (en nombre de parts sociales) : 0

Résultat : Résolution Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et trente minutes.

De tout ce qui est ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Monsieur Eric BARBIER de la SERRE, gérant (*Signature*)

Madame Béatrice LEVOIR épouse BARBIER de la SERRE (*Signature*)